



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 JUILLET 2021
(lieu : Salle communautaire)**

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Mélissa Arbour	Siège #4
Monsieur	Pierre Desrochers	Siège #6

Monsieur Jean-François Coderre, Directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

ABSENCES

Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Madame	Mélanie Laberge	Siège #3
Monsieur	Serge Forest	Siège #5

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Morin, maire, déclare la séance ouverte à 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No : 203-2021-07

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Mélissa Arbour

Il est résolu :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
21 JUIN 2021**

No: 204-2021-07

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 21 juin 2021;



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 JUILLET 2021
(lieu : Salle communautaire)**

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 21 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 min. selon Règlement 131-92

Aucune question.

5. RAPPORTS DES COMITÉS

Aucun point.

6. COVID-19 – ÉTAT DE LA SITUATION

Aucun point.

7. URBANISME

7.1 Dépôt du rapport mensuel des permis et certificats

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et des certificats du mois de juin 2021, d'un total de 22 permis pour une valeur de 1 278 800 \$.

7.2 Demande d'un jugement à la Cour – Ramassage 356, 6^e rue Parc bleu – Décision

No : 205-2021-07

CONSIDÉRANT Qu'un immeuble portant le numéro de lot 5 656 184 et l'adresse civique 356 6^e rue Parc Bleu comporte une accumulation importante de débris, d'objets hétéroclites et d'empilement de matériaux non justifiés par des travaux;



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 JUILLET 2021
(lieu : Salle communautaire)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite mandater son aviseur légal pour intenter un recours civil contre les propriétaires de l'immeuble du 356 6e rue Parc Bleu afin de nettoyer et d'éliminer les matériaux et les objets hétéroclites;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :**

DE MANDATER la firme Bélanger Sauvé pour intenter un recours civil contre les propriétaires du 356 6e rue Parc Bleu;

D'AUTORISER la dépense d'environ 2350 \$ plus taxes pour le recours civil et d'appliquer cette dépense au GL 02-130-00-412-00 (Services juridiques);

D'AUTORISER M. Jean-François Coderre, directeur général, à signer tout document en lien avec le recours civil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

Aucun point.

9. LOISIRS

Aucun point.

10. CULTURE

Aucun point.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 JUILLET 2021
(lieu : Salle communautaire)**

12. TRAVAUX PUBLICS

12.1 Fauchage des bordures de chemins – Décision

No : 206-2021-07

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder au fauchage des bordures des rues municipales;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite que M. Fernand Pin soit mandaté pour le fauchage, avec estimation du prix à environ 3 000\$, plus les taxes applicables;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Mélissa Arbour

Il est résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER le contrat de fauchage de bordures de toutes les rues municipales à M. Fernand Pin, au montant d'environ 3 000 \$, plus les taxes applicables, et d'appliquer cette dépense au GL 02-320-00-521-00 (Entretien réparation infrastructures).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Travaux divers de voirie – Décision

No : 207-2021-07

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à divers travaux de voirie pour l'entretien de son réseau routier et que ces travaux requièrent de l'excavation;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal avait adopté une liste le 21 juin 2021 (résolution 186-2021-06) mais qu'il y a lieu de mettre à jour cette liste, qui se trouve en annexe au présent procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite que les entreprises locales qui sont disponibles réalisent les travaux;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Mélissa Arbour

Dûment appuyée par : Pierre Desrochers

Il est résolu :



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 JUILLET 2021
(lieu : Salle communautaire)**

DE MANDATER les entreprises locales d'excavation, selon leurs disponibilités, pour réaliser les travaux de voirie sur la liste en annexe, à taux horaire et d'appliquer ces dépenses au GL 02-320-00-521-00 (Entretien et réparation infrastructures).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 Glissière de sécurité au Parc bleu – Décision

No : 208-2021-07

CONSIDÉRANT QU'une glissière de sécurité au Parc bleu est actuellement endommagée;

CONSIDÉRANT QUE la glissière n'est plus conforme et qu'il faut en réinstaller une nouvelle;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu :**

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Les glissières Desbiens inc. pour enlever la glissière existante et installer une glissière semi-rigide sur poteaux en bois avec ses fournitures selon la soumission de l'entreprise au coût de 7 753,64 \$ plus les taxes applicables;

D'AFFECTER cette dépense au GL 02-320-00-521-00 (Entretien et réparation infrastructures).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4 Travaux de pavage – Chemin Lac Andy – Décision

No : 209-2021-07

CONSIDÉRANT QUE l'état du Chemin Lac Andy s'est considérablement détérioré;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions. Soit celle de Pavage LP au montant de 78 200\$ plus les taxes applicables. Et celle de Division Roy Pavage 9306-1380 Québec Inc. au montant de 66 900\$ plus les taxes applicables;



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 JUILLET 2021
(lieu : Salle communautaire)**

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu :**

D'OCTROYER le contrat de pavage pour le Chemin Lac Andy à l'entreprise Division Roy Pavage 9306-1380 Québec Inc. au montant de 66 900 \$ plus les taxes applicables;

D'AFFECTER cette dépense au GL 03-410-14-000-00 (Surplus cumulé non affecté)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

13.1 Plainte d'une bande riveraine au lac Léon – Décision

No : 210-2021-07

CONSIDÉRANT QU'une visite conjointe entre le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et la Municipalité a été effectuée sur le chemin du Domaine au lac Léon à la suite d'une plainte citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'entretien sont nécessaires pour éviter la sédimentation vers le lac Léon;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagée par résolution no 1492-2013 en mai 2013 à entretenir les bassins de sédimentations une fois le chemin municipalisé;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandé à un excavateur pour effectuer les travaux d'entretien et que les coûts des travaux d'entretien seraient de 3 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le MELCC demande qu'un suivi à la fin des travaux d'entretien leur soit fait;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Pierre Desrochers
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 JUILLET 2021
(lieu : Salle communautaire)**

QUE le Conseil municipal mandate Les Entreprises F. Martin Perreault inc. pour effectuer les travaux d'entretien, selon les recommandations du MELCC, le long du chemin du Domaine au coût de 3 000 \$ plus les taxes applicables

D'APPLIQUER cette dépense au poste de GL 02-320-00-521-00 (Entretien et réparation infrastructures).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. PROJETS SPÉCIAUX

14.1 Égouts du village – Mandat à EXP pour une étude géotechnique – Décision

No : 211-2021-07

CONSIDÉRANT QU'une étude géotechnique et de caractérisation environnementale doit être réalisée sur le futur site proposé du projet du réseau d'égout sanitaire et du système de traitement des eaux usées, incluant le chemin d'accès et l'exutoire au cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la firme GBI a préparé le devis pour la demande de soumission de cette étude;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**

D'ACCETER la soumission de l'entrepreneur Les Services EXP inc. pour la réalisation de l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale sur le futur site proposé du projet du réseau d'égout sanitaire et du système de traitement des eaux usées, incluant le chemin d'accès et l'exutoire au cours d'eau, au coût de 26 771,93 \$ incluant les taxes;

D'APPLIQUER cette dépense au poste de **GL 23-053-10-721-00 (Projet des égouts)**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 JUILLET 2021
(lieu : Salle communautaire)**

**14.2 Nouvelle école primaire Sainte-Marcelline – Céder un terrain
dans le périmètre urbain – Décision**

No : 212-2021-07

CONSIDÉRANT QUE le 6 juillet dernier le ministère de l'Éducation du Québec a fait l'annonce d'une nouvelle école primaire de 10 classes sur le territoire de Sainte-Marcelline-de-Kildare pour un investissement de 17 millions de dollars et la démolition de l'école primaire Sainte-Marcelline existante sur le Pied-de-la-Montagne;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit fournir un terrain d'une superficie entre 15 000 mètres carrés et 18 000 mètres carrés au Centre de service scolaire des Samares pour y construire une nouvelle école dans le périmètre urbain permettant les espaces nécessaires pour inclure un stationnement, un débarcadère d'autobus, un débarcadère pour les parents, une cour d'école adéquate et une possibilité d'agrandissement futur.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un terrain sur le lot 5 655 339 de 24 000 mètres carrés, dont une superficie de 18 000 mètres carrés est construisible, répondant aux 10 critères de cession de terrains par les municipalités aux Centres de services scolaire.

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu :**

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

DE CÉDER le terrain du lot 5 655 339 au Centre de service scolaire des Samares pour la construction d'une nouvelle école primaire;

D'AUTORISER M. Gaétan Morin, maire et M. Jean-François Coderre, directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'acte notarié dans le dossier mentionné en préambule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 JUILLET 2021
(lieu : Salle communautaire)**

14.3 Contrôle qualitatif – Vérification des travaux de voirie et de drainage sur les rues Péko, Desrosiers, Mayrand, Blouin et chemin Bourgeois - Décision

No : 213-2021-07

CONSIDÉRANT QUE les travaux mentionnés ci-haut représentent un investissement considérable pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une vérification plus poussée via un laboratoire permet de s'assurer que les matériaux utilisés dans le pavage de ces rues répondent aux standards demandés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité tient à s'assurer que la durée de vie de ce pavage soit des plus optimales;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Pierre Desrochers
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu :**

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

D'ACCEPTER la soumission de la firme GBI au montant estimé préliminairement de 13 374,47\$, taxes comprises;

D'AUTORISER M. Gaétan Morin, maire et M. Jean-François Coderre, directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat avec la firme GBI.

D'APPLIQUER cette dépense au poste de GL 23-042-00-721-00 (Projet pavage financé avec la TECQ)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

15.1 Maire suppléant en rotation – Décision

No : 214-2021-07

CONSIDÉRANT QUE l'article 116 du *Code municipal* stipule que le



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 JUILLET 2021
(lieu : Salle communautaire)**

Conseil peut, en tout temps, nommer un(e) des conseillers(ères) comme maire suppléant (maireesse suppléante), lequel (laquelle) en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y étant attachés;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris la décision de nommer le maire suppléant / la maireesse suppléante, chaque six mois, par principe de rotation;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du maire suppléant actuel, M. Serge Forest, arrive à terme après une période de six mois (1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021);

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu :**

DE NOMMER M. Pierre Desrochers, maire suppléant pour la période allant du 1^{er} juillet 2021 au 7 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**15.2 Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier –
Décision**

No : 215-2021-07

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jean-François Coderre, est en poste depuis le 21 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite autoriser M. Jean-François Coderre à être signataire au compte de la Banque nationale 0242524 et au compte Desjardins 815-00026 folio 140086, pour les actes notariés et signer les chèques de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite que M. Jean-François Coderre ait les accès aux services en ligne de la Banque nationale;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite que M. Jean-François Coderre soit mandataire, avec Anne-Marie Daher, pour les services de Rogers planète mobile;



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 JUILLET 2021
(lieu : Salle communautaire)**

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu :**

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

D'AUTORISER M. Jean-François Coderre, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer les chèques de la Municipalité et tout autre document en lien avec les dossiers de finances de la Municipalité;

D'AUTORISER M. Jean-François Coderre à avoir les accès en ligne de la Banque nationale et les accès pour les services de Rogers;

D'AJOUTER le nom de M. Jean-François Coderre, directeur général et secrétaire-trésorier, comme signataire au compte de la Banque nationale et au compte Desjardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun point.

17. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Aucun point.

18. TRÉSORERIE

18.1 Fondation Claude Édouard Héту pour les Centres jeunesse de Lanaudière – Décision

No : 216-2021-07

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Claude Édouard Héту amasse des dons pour venir en aide à tous les jeunes qui reçoivent des services des centres jeunesse de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation a pour objectif de briser l'isolement social des jeunes, de favoriser l'autonomie des jeunes par l'intégration sociale, de soutenir la transition à la vie autonome auprès des adolescents (es) qui quittent les CJ de Lanaudière et assurer la pérennité de la fondation en amassant les sommes nécessaires afin de financer ses activités;



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 JUILLET 2021
(lieu : Salle communautaire)**

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :**

D'OFFRIR un don de 200 \$ à la Fondation Claude Édouard Héту pour les Centres jeunesse de Lanaudière;

D'APPLIQUER la dépense dans le GL 02-701-90-970-00 (Subventions autres organismes) et en autorise le versement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. PRÉSENTATION DES COMPTES

19.1 Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires du 22 juin au 19 juillet 2021 – Décision

No : 217-2021-07

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé aux membres du Conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 22 juin au 19 juillet 2021 et totalisant un montant de 51 685,71 \$;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par :
Il est résolu :**

D'APPROUVER la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 22 juin au 19 juillet 2021:

Étant les chèques numéros : C2100247 à C2100252,
Fichier électronique (prélèvement direct) : L2100066 à L2100069 et P2100023
Totalisant un montant de 21 365.02 \$

Sommaire de paie net:
D2100027 2021/06/24 5 024.72 \$ Dépôt direct - salaires
D2100028 2021/07/01 10 982.25 \$ Dépôt direct - salaires
D2100029 2021/07/06 6 851.69 \$ Dépôt direct - salaires
D2100030 2021/07/15 7 462.03 \$ Dépôt direct - salaires

Nombre de chèques émis 6
Totalisant **30 320.69 \$**



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 JUILLET 2021
(lieu : Salle communautaire)**

Étant les chèques numéros : D2100021 À D2100026

QUE la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés et totalisant un montant de 51 685,71 \$, fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**19.2 Autorisation des comptes à payer en date du 9 juillet 2021 –
Décision**

No : 218-2021-07

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 116 906,16 \$ en date du 9 juillet 2021;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu :**

D'APPROUVER la liste déposée et en autoriser les paiements auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : **C2100222 à C2100246 et P2100021 et 2100022** en date du 9 juillet 2021
Totalisant un montant de 116 906,16 \$

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Jean-François Coderre, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

19.3 Dépôt de la liste d'approbation des dépenses



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 JUILLET 2021
(lieu : Salle communautaire)**

Dépôt du rapport mensuel du 22 juin au 19 juillet des dépenses autorisées par le directeur général et secrétaire-trésorier, selon le *Règlement 421-2020*.

20. CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de juin 2021.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS, 20 min. selon *Règlement 131-92*

Question de M. David Bergeron : Où sera construite la nouvelle école primaire? **Réponse de M. Gaétan Morin, Maire :** Sur le site actuel de l'Écocentre

Question de M. David Bergeron : Résidant dans le secteur de la rue Mayrand où se trouve le chemin de sortie d'urgence? **Réponse de M. Gaétan Morin, Maire :** La sortie se trouve à la 1^{ère} rue du Faisan Bleu.

Question de M. David Bergeron : Est-ce que la rue Mayrand sera complètement pavée lors des prochains travaux? **Réponse de M. Gaétan Morin, Maire :** La rue sera complètement pavée du 10^{ème} Rang à la virée.

Question de M. David Bergeron : Est-ce que les fossés de la rue Mayrand seront tous refaits et non simplement ceux sur un côté de la rue? **Réponse de M. Gaétan Morin, Maire :** Oui, les deux côtés.

Question de M. David Bergeron : Lors de pluie, le côté de la rue (chiffre pairs) voit ses fossés se miner. Quels produits seront utilisés pour assurer le maintien de la structure? **Réponse de M. Gaétan Morin, Maire :** M. Morin informe, que les travaux feront en sorte de reprofiler la rue et que les plans et devis seront appropriés.

Question de M. David Bergeron : Qu'advient-il des ponceaux existants? **Réponse de M. Gaétan Morin, Maire :** Lors que les fossés seront refaits, les ponceaux de 12 pouces seront remplacés par des ponceaux de 15 pouces, selon la réglementation en vigueur.

Question de M. David Bergeron : Lorsque viendra le temps de refaire les fossés, est-ce que le «géotextile» sera utilisé pour les fossés? **Réponse de M. Gaétan Morin, Maire :** Les ingénieurs ont préparé les plans et devis selon les normes.

Question de M. David Bergeron : Quel type de pierre sera placé dans les fossés afin d'éviter les affaissements? **Réponse de M. Gaétan**



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 JUILLET 2021
(lieu : Salle communautaire)**

Morin, Maire : Il pourrait y avoir des la pierre de 4 à 6 pouces afin d'assurer plus de stabilité.

22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No : 219-2021-07

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers

Dûment appuyée par : Mélissa Arbour

Il est résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 30.

Gaétan Morin
Maire

Jean-François Coderre
Directeur général &
secrétaire-trésorier